

**46^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Procès-verbal de la 46^e assemblée générale 2024 de la société de gestion des ressources du Bas-Saint-Laurent, tenue le jeudi 28 mars 2024 à 19 heures au Centre des congrès de l'Hôtel Rimouski.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.

M. Guillaume Ouellet, président, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare l'assemblée générale ouverte à 18 h 36

2. NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.

Monsieur Guillaume Ouellet propose Me Jérôme Dufour-Gallant comme président d'assemblée.

Proposition numéro : AGA 2024 -1 – Nomination du président d'assemblée.

Il est proposé par Monsieur Stéphane Lavoie, appuyé par Monsieur Stéphane Jalbert que Me Jérôme Dufour-Gallant agisse en tant que président d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Me Dufour-Gallant se présente, souhaite la bienvenue aux membres, donne les consignes du déroulement et avise que l'assemblée sera enregistrée pour la retransmission du procès-verbal. Me Dufour -Gallant suggère que Mme Gina Guy agisse en tant que secrétaire d'assemblée.

Proposition numéro : AGA 2024- 2– Nomination de la secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Gauthier, appuyé par Madame Émilie Ouellet que Madame Gina Guy agisse en tant que secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Me Dufour-Gallant informe les membres que chaque intervention sera limitée dans le temps afin de s'assurer d'un déroulement efficace et que les règles de saine gouvernance soient respectées.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Me Jérôme Dufour-Gallant fait la lecture de l'avis de convocation transmis par envoi électronique et par la poste, trente (30) jours avant la tenue de la 46^{ième} assemblée générale annuelle.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Me Jérôme Dufour-Gallant fait la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification ou proposition n'est ajoutée.

Proposition numéro : AGA 2024- 3 - Adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Monsieur Dave Dugas appuyé par Monsieur Stéphane Jalbert. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. VÉRIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS.

On dénombre la présence de 104 membres en règle à l'ouverture et 123 à 20 h 07.

6. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Guillaume Ouellet présente les membres qui composaient le conseil d'administration lors de la saison 2023.

Monsieur Guillaume Ouellet,	Président;
Monsieur Lucien Morneau,	Vice-président;
Monsieur Jean-Marc Desjardins,	Trésorier;
Monsieur Denis Pineau,	Secrétaire;
Monsieur Stéphane Thériault	Administrateur;
Monsieur Alexandre Canuel	Administrateur;
Monsieur Martin Plourde,	Administrateur;
Madame Julianne Dugas	Administratrice;
Monsieur René Lepage	Administrateur, absent

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 45^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2023.

Me Jérôme Dufour-Gallant demande aux membres présents s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal et s'ils sont d'accord de faire abstraction de la lecture du procès-verbal étant donné que le document était disponible depuis 30 jours, sur le web et en copie papier par commande téléphonique.

Aucune modification n'est apportée au procès-verbal.

Proposition numéro : AGA 2024 - 4 - Abstraction de la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur Gaétan Gauthier, appuyé par Monsieur Michel Marin de ne pas faire la lecture du procès-verbal de la 45e assemblée générale annuelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition numéro : AGA 2024 - 5 - Adoption du procès-verbal de la 45^{ième} assemblée générale annuelle.

L'adoption du procès-verbal de la 45^e assemblée générale annuelle est proposée par

Monsieur Dave Dugas appuyé par Madame Isabelle Parent.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. PRÉSENTATION ET LECTURE DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2023 (Raymond Chabot Grant Thornton).

Mme Annabelle Pineault, directrice en vérification de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les résultats des travaux d'audit. Mme Pineault informe l'assemblée du rôle de l'auditeur et présente les états financiers adoptés par le conseil d'administration.

Lecture du rapport de l'auditeur, en bref :

Présentation de l'état des résultats :

Produits = 1 546 113 \$
Charges = 1 451 176 \$
Excédent = 94 937 \$

Évolution des soldes de fonds :

- Administration générale 957 225 \$ + immobilisations 66 969 \$ = 1 024 194 \$

Actif : 1 195 427 \$
Passif : 1 195 427 \$

Mme Pineault indique que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Société de gestion des ressources du Bas St-Laurent au 30 novembre 2023 ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mme Pineault remercie les administrateurs et les employés pour leurs collaborations et demande s'il y a des questions sur les états financiers.

Aucun commentaire n'est apporté à la présentation des états financiers.

9. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR-COMPTABLE POUR LA PÉRIODE 2024.

Jean-Marc Desjardins, trésorier, informe les membres présents à l'assemblée, qu'un mandat d'une durée de 3 ans a été octroyé par résolution à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton lors de l'AGA 2023 portant le numéro AGA-2023-6.

Les coûts pour la réalisation des états financiers sont de :

9 300\$ pour l'année financière 2023
10 200\$ pour l'année financière 2024
11 200\$ pour l'année financière 2025

Proposition numéro : AGA 2024 - 6

Il est proposé par Monsieur Jonathan Proulx appuyé par Monsieur Michel Bérubé de reconduire le mandat d'audit comptable de la firme Raymond, Chabot Grant Thornton comme prévu à la résolution 2023-6 de l'AGA de 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. RAPPORT ANNUEL:

a) Rapport du président

b) Bilan des opérations 2023 (directeur générale)

10. A Rapport du Président.

Monsieur Guillaume Ouellet résume les réalisations de l'année 2023 et rappelle que son rapport de présidence est disponible au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. M. Ouellet souligne le travail des personnes engagées au sein du conseil d'administration et présente le sommaire des activités du conseil d'administration durant l'année 2023 :

- Huit (8) réunions du conseil d'administration.
- Deux (2) assemblées spéciales.
- Cinq (5) rencontres de comités spéciaux.
 - Gestion de l'original.
 - 45^e de la Zec.
 - Regroupement Régional des Zecs (RRGZ)
 - Invitation des trois (3) Zecs de la Gaspésie à la table régionale.
 - Rencontre avec le représentant régional de la faune et l'aménagement des forêts.
- Une assemblée générale.
- Congrès de la fédération Zec Québec.

M. Ouellet informe les membres présents d'un travail colossal concernant l'aménagement des forêts et le travail de prévention et de gestion des feux qui surviennent depuis quelques années. Ce travail est effectué en coalition avec différents groupes : l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec, compagnies forestières, autochtones, pourvoyeurs, SEPAQ et lui-même, président de Zec Québec.

M. Ouellet ajoute que de plus, certaines Zecs associées à des municipalités exercent des pressions afin que les Zecs de la province deviennent des territoires de sports motorisés (bateaux, motoneiges, véhicule tout terrain (VTT). Par ces démarches, M. Ouellet pose la question : Est-ce que la définition de ZEC : Zone d'exploitation contrôlée demeure ? Une invitation particulière est lancée aux membres de la Zec passionnés de la chasse et de la pêche à se joindre aux différents

groupes de consultations publiques ou comités régionaux afin d'exposer leur point de vue en grand nombre sur le respect des territoires fauniques. M. Ouellet rappelle la pétition signée par les membres de la Zec initiée par M. Ovila Soucy et présentée à notre député Mme Maité Blanchette Vézina qui sera également présentée à l'assemblée nationale et au comité provincial des travailleurs forestiers. M. Ouellet réitère l'importance de s'informer auprès du directeur de la Zec et de lui-même sur tout autre sujet qui les interpelle et assure de sa disponibilité en tout temps.

Concernant le plan de gestion de l'original. Durant l'année 2023 M. Ouellet rappelle aux membres la coalition de dix (10) territoires fauniques régionaux afin de stabiliser le cheptel original en favorisant une année de chasse restrictive dans la zone 2. En revanche, une demande au ministre est expédiée afin d'obtenir un tirage au sort pour la récolte de femelles, pour les trois (3) Zecs du Bas-St-Laurent de la zone 2 pour 2025-2026. M. Ouellet demande aux membres présents une signature d'approbation du permis de femelle pour ces dates, qu'il présentera au ministre la semaine prochaine. M. Ouellet profite de l'occasion pour remercier l'équipe de conducteurs de chiens de sang pour le travail professionnel qu'ils exercent sur le territoire durant les périodes de chasse.

Le dossier Chasseurs Responsables Reconnus CRR se poursuit et revient à l'ordre du jour, avec la participation de bénévoles, de quatre (4) Clubs de tir et la continuité de partenariat avec les entreprises régionales : Mont Lebel, Chasse et pêche et ProNature. Afin d'encourager la participation à l'activité, les horaires seront plus nombreux et flexibles. De plus, chaque pratique donnera la chance aux participants de se mériter un prix de la Zec en remerciement de leur titre de chasseur responsable reconnu.

Concernant les fêtes du 45^e de la Zec qui a eu lieu le 11 septembre dernier au Camping du Lac Huron, M. Ouellet remercie les organisateurs M. Denis Pineau et M. Stéphane Thériault pour le magnifique travail effectué dans la préparation et recherche de commanditaires.

Avant de poursuivre, M. Ouellet invite M. Peter Camden à présenter l'équipe des employés de la Zec.

M. Camden présente son équipe de 16 personnes dévouées pour offrir un service de qualité, ainsi que leurs années de services au sein de la Zec BSL. M. Camden profite de ce moment pour annoncer le départ à la retraite de deux (2) employés et invite M. Claude Castonguay et M. Réjean Gonthier à venir le rejoindre afin de souligner leurs loyaux services. Une plaque honorifique est remise à M. Castonguay pour ses quarante-trois (43) années d'implication en lien avec la qualité et le professionnalisme de son travail. Une deuxième plaque est également remise à M. Gonthier pour ses trente-une (31) années de polyvalence dans son travail, sa disponibilité et sa ponctualité.

10. B : Bilan des opérations 2023 (directeur générale)

M. Peter Camden présente le travail et les réalisations effectuées durant l'année, en y expliquant les frais encourus pour chacun des secteurs. Il informe les membres que le rapport annuel 2023 est présentement disponible sur le web. M. Camden présente les grandes lignes du bilan des opérations 2023 et invite les membres à le suivre à l'aide du document à ce titre, inséré dans la pochette à leur disposition pour l'assemblée générale.

Le plan de la présentation se lit comme suit :

Dossiers majeurs traités en 2023 :

- Demande de modification règlementaire (original)
- Recrutement du personnel et coaching
- Plan de gestion de l'original (rencontre avec le Ministre et le président)
- Renouvellement du protocole d'entente.
- Nouvelle entente pour le service de chien de sang.
- 7 territoires retenus pour des aires protégés, dont celui de la rivière Patapédia.
- Dossier forestier :
 - 25 ententes d'harmonisation en temps de chasse,
 - 9 rencontres de la table GIR BSL,
 - Dépôt d'un mémoire en cours sur l'avenir de la forêt.
 - Dossier important du plan d'aménagement spécial chablis 2024-2025 : retrait de certains secteurs et suivi serré des SFI.

Quelques chiffres et investissements majeurs en 2023 :

- Rénovations poste d'accueil Caribou Investissement 77 000\$ / subvention : 63 000\$
- Aménagement d'un obstacle à la migration du poisson au lac Pitouche : Investissement 38 880\$ / subvention : 28 850\$
- Installations septiques Camping Bona 1 et Bona 2 (investissement : 37 200\$)
- Entretien du réseau routier (coût : 12 000\$, nivelage : 51 000\$, réfection de ponceaux : 20 000\$, chasseurs : 14 000\$ / Subvention : 26 400\$ et réfection des chemins : 29 300\$)
- CRR : coût du programme : 217 785\$
- Mise à niveau du parc d'hébergements (4 yourtes, 1 chalet et 1 tente Glamp)
- Activités relève et scolaire, initiation à la pêche d'hiver (60 participants)
- Conférence sur la recherche du gros gibier blessé par M. Yves Martineau (145 participants)
- Fête du 45^e anniversaire de la Zec BSL.
- Fin de semaine des vétérans.
- Portrait de l'organisme et nombre de membres (2256 pour 2023)
- Vente de forfaits : 2616 en 2021 = 82% de vente de forfaits comparativement à 2287 en 2023 = 74% de vente.
 - Forfaits pêche : 7385 pêcheurs = évolution du nombre de pêcheurs et de l'effort de pêche par rapport à la récolte.
- Aménagement et projets fauniques 2023 :
 - Inventaire au lac des Eaux mortes
 - Passe migratoire au lac Étang castor
 - Refuges thermiques du Petit lac Neigette
 - Gestion des castors.
 - Ensemencement (43 000 œufs en incubation).
- Statistiques de chasse (original, cerf de Virginie, ours noir et petit gibier)
 - 2023 : Taux de succès de chasse est supérieur à 2022, malgré la diminution du nombre de chasseurs et de caches enregistrées, mais il y a eu plus de recherches de chien de sang 83 comparativement à 59 en 2022.
 - Cerf de Virginie : Augmentation significative du nombre de chasseurs et de récolte en 2023.
 - Ours noir : Diminution du nombre de chasseurs comparativement à 2022, mais le succès de chasse est équivalent.

- Petit gibier : Année de croissance dans l'effort de chasse (jours-chasseurs)
- Service de chien de sang : Statistiques : 60 recherches à l'arbalète, 23 à la carabine et 59 recherches négatives.
- Principaux projets 2024 : Entre autres :
 - Recrutement et rétention du personnel,
 - Protection du territoire
 - Plan de gestion de l'original 2024-2025
 - Planification stratégique
 - Ensemencement
 - CRR
 - Recherche de financement.

M. Camden invite les membres à consulter les documents et rappelle sa disponibilité auprès des membres.

11. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU MELCCFP : M. NICOLAS BRADETTE, BIOLOGISTE.**

M. Nicolas Bradette, biologiste pour le MELCCFP, présente un Power Point des succès de chasse à l'original sur le territoire de la Zec BSL. M. Bradette invite les membres à visiter le site web du ministère et celui de la Zec BSL pour plus de détails. En résumé :

- Les succès de chasse dans le Bas-St-Laurent, entre 1996 et 2023 dans les 3 segments : mâle, femelle et veau. : Stabilisation de la récolte totale entre 2015 et 2020 et à partir de cette dernière année il y a réduction de la récolte et stabilisation jusqu'à 2023.
- Le nombre d'originaux récoltés et densité de chasseurs au Km² : le rendement s'est stabilisé vers 2014.
- Zone 2 : La diminution du nombre de chasseurs a porté ses fruits, mais demeure importante : 1,4 chasseurs par kilomètre carré.
- Résultat : Stabilisation de la récolte et du succès.
- Prévision d'une 3^e année restrictive en 2024 et poursuite de la stabilisation. Maintien du rendement et du succès.
- Plan de gestion de l'original est prévu pour 2026 et est présentement en consultation au niveau régional et national.

Question 1 :

M. Ovila Soucy, concernant le permis de femelle, quelle est la position du gouvernement ?

Réponse :

M. Nicolas Bradette : Le plan de gestion de l'original en consultation présentement et certaines démarches sont acheminées au niveau régional.

M. Guillaume Ouellet : Le dossier est rendu au niveau du ministre, en attente d'une réponse et si l'obtention est accordée elle sera effective pour les Zecs. M Ouellet réitère aux membres présents leur signature d'approbation du permis de femelle pour 2025-2026.

Question 2 :

M. Denis Pineau : Votre position concernant l'enregistrement des bêtes par internet. Pour la Zec BSL cela cause énormément de problèmes sur la récupération des données. Est-il possible d'arrêter ce processus ?

Réponse :

M. Nicolas Bradette : Nous sommes proactifs à trouver des solutions à cet effet sur un processus décidé en temps de pandémie. En revanche, sur les Zecs les prises doivent être obligatoirement enregistrées si non, il y a infraction. La validation se fait régionalement. Il sera important de le faire valoir pour le futur plan de gestion. Il y a également une demande pour des permis d'originaux sans bois pour les Zecs et territoires libres.

M. Bradette poursuit avec le plan d'inventaire de l'omble de fontaine, en résumé :

- Petit lac Neigette, en 2021, installation de 8 filets et récolté 74 ombles de fontaine
- Entre 2007 et 2014 : chute du succès de pêche. Entre 2014 et 2023 : stabilisation.
- Enregistrement et protection des refuges thermiques.
- Surveillance de 3 espèces présentes qui affectent la truite.
- Envisager des solutions : diminution du quota, mesure du poids, réfection des passes migratoires.
- Touladi au lac Mistigouguèche : Population et biomasse femelle élevées. Quota de 25 touladis.

Question 3 :

M. Gaétan Gauthier : 1. Comment peut-on régulariser la baisse du niveau d'eau ?
2. Comment peut-on empêcher les coupes forestières et leur impact sur le territoire de la Zec ?

Réponse :

M. Bradette : 1. La Zec a déjà adressé une demande à Hydro Québec sur l'impact de la fraie dans ce plan d'eau sur les solutions à envisager.
2. La préoccupation a été transmise au ministère des ressources naturelles et forêts concernant la coupe de chablis.

M. Bradette poursuit avec les directives ministérielles concernant le camping :

- 2015 Plan d'action d'encadrement des campings
- 2023 Mise aux normes et maintien de la directive (application uniforme, article 106)
- Accessibilité à tous et attribution des emplacements de façon équitable.
- Article 25.3 Conditions à respecter les équipements mobiles.
- La Zec doit respecter les directives.
 - Inventaire des sites rustiques et aménagements coordonnés et équipement avant le 30 mai de chaque année.
 - Un seul équipement mobile, accessoires interdits en rustique.
 - À la suite d'un non-respect : Résiliation des droits, amende, mise en tutelle. Méthode d'attribution : Tirage au sort ou liste d'attente, pas de transfert de génération, pas de vente d'équipement obligatoire.

12. BILAN DU REPRÉSENTANT DE LA PROTECTION DE LA FAUNE (M. Dany Picard)

M. Picard, agent de la protection de la faune au bureau de Rimouski, résume le bilan des interventions durant la saison de chasse 2023 :

- Vingt-sept (27) rapports d'infractions ont été soumis. Les infractions visent :
 - 16 signalements
 - 4 circulations sur le territoire sans droit payé.
 - 6 circulations sur la Zec avec une arme à feu armée à l'intérieur des véhicules.
 - 3 circulations sur la Zec avec arbalète armée à l'intérieur des véhicules.
 - 2 pêches à la ligne sans surveillance.
 - 1 circulation de nuit avec arme à feu non-chargée.
 - 1 dépassement de quota d'ombles de fontaine.
 - 2 pêches dans des endroits interdits.
 - 2 chasses à l'orignal sans permis de chasse.

13. DOSSIER ORIGINAL (M. Guillaume Ouellet et M. Denis Pineau)

M. Ouellet, souligne que les grandes lignes du plan de gestion de l'orignal ont été élaborées au point 6 de la présentation de ses dossiers comme président de la Zec. Cependant, il tient à préciser que le prochain plan de gestion sera des plus intéressants pour l'ensemble du Québec. M. Ouellet est disposé à répondre aux questions des membres.

Concernant la demande de certains membres qui aimeraient que l'assemblée générale ait lieu le samedi, les administrateurs conseil d'administration s'y opposent pour des raisons protocolaires et juridiques. L'assemblée générale annuelle ne permet la discussion profonde de sujets importants pour les membres de la Zec. Une solution a été envisagée afin de répondre à cette demande par la création d'une table des membres. Cette rencontre pourra avoir lieu une fin de semaine avec des sujets choisis par les membres. Les discussions de style brainstorming se feront devant des invités du ministère qui participeront activement aux échanges d'idées. Un suivi vous sera fait très bientôt à ce sujet.

M. Ouellet profite de cette tribune pour remercier des partenaires importants pour la Zec : M. Ernie Wells, journaliste qui exprime bien mes propos et idées pour l'ensemble des membres dans ses articles et chroniques Rendez-vous nature. M. Ouellet invite les membres à suivre ses chroniques. Il remercie également M. Sébastien Deschênes, de l'association des conducteurs de chien de sang Bas-St-Laurent

14. PAUSE ET TIRAGE DE PRIX DE PRÉSENCES:

M. Guillaume Ouellet invite les membres à signer la pétition disponible à l'avant de la salle et procède au tirage de prix de présence : Cinq (5) Buck thorax, cinq (5) livres de M. Yves Martineau et casquettes Unis pour la faune et certificats cadeaux de l'Atelier du moucheur.

M. Ouellet félicite les heureux gagnants ainsi que les donateurs et invite les membres à reprendre leur place pour la poursuite de l'assemblée générale.

15. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS :

Me Jérôme Dufour-Gallant souligne que le président d'assemblée pour l'élection des administrateurs peut également agir à titre de président d'élection et que la secrétaire d'assemblée peut agir également comme secrétaire d'élection si les membres sont d'accords.

Nomination du président d'élection

Candidat : M. Jérôme Dufour-Gallant
Proposé par : M. Ovila Soucis

Nomination de la secrétaire d'élection

Candidate : Mme Gina Guy
Proposé par : M. Ovila Soucis

Nomination des scrutateurs

Scrutateur 1 : Mme Émilie Ouellet
Proposé par : M. Jonathan Proulx

Scrutateur 2 : M. Dave Dugas
Proposé par : M. Michel Bérubé

Quatre (4) postes en élection cette année pour un mandat de 2 ans. Les quatre (4) candidats sortants sont :

Mme Julianne Dugas
M. Guillaume Ouellet
M. Lucien Morneau
M. Denis Pineau

Me Dufour-Gallant demande à l'assemblée s'il y a proposition de candidats comme administrateurs pour le conseil d'administration de la Zec BSL pour l'année 2024.

1. M. Guillaume Ouellet : Proposé par : M. Stéphane Lavoie
M. Ouellet accepte le poste d'administrateur.
2. M. Lucien Morneau Proposé par : M. Bertin Barette
M. Morneau accepte le poste d'administrateur.
3. M. Denis Pineau Proposé par : M. Roland Hins
M. Pineau accepte le poste d'administrateur.
4. Mme Julianne Dugas Proposé par : M. Jean-Marc Desjardins
Mme Dugas accepte le poste d'administratrice

Aucune autre proposition n'est suggérée par les membres présents à l'assemblée.

À la suite de la période de vote, Me Dufour-Gallant annonce que les quatre (4) candidats élus au conseil d'administration par acclamation de la Zec BSL 2024 sont :

Mme Julianne Dugas
M. Guillaume Ouellet
M. Lucien Morneau
M. Denis pineau

Les membres de l'assemblée félicitent les candidats élus au conseil d'administration pour les deux (2) prochaines années. Me Dufour-Gallant demande à M. Camden la destruction des bulletins de vote.

16. POINTS D'INFORMATION :

M. Peter Camden explique aux membres le processus de tarification forfaitaire expédié aux membres dans la convocation à l'assemblée et disponible sur le site internet, et résume en grande ligne :

Le conseil d'administration a considéré l'ajout de 10\$ de plus au forfait (original toutes saisons) afin de différencier la plus longue période possible de pratique de chasse au gros gibier aux autres périodes plus courtes.

La méthodologie pour établir le prix du forfait original toutes saisons :

- Individuel : $473\$ \times 3.9\% = 491\$ + 40\$ \text{ affecté au CRR} + 10\$ = 541\$$
- Étudiant : $473\$ \times 3.9\% = 491\$ \times 30\% \text{ de rabais} = 344\$ + 40\$ \text{ affecté au CRR} + 10\$ = 394\$$

Exemple de calcul pour établir le prix du forfait Chasse et pêche complet sans pêche d'hiver :

- Individuel : $581\$ \times 3.9\% = 604\$ + 40\$ \text{ affecté au CRR} + 10\$ = 654\$$
- Étudiant : $581\$ \times 3.9\% = 604\$ \times 30\% \text{ de rabais} = 423\$ + 40\$ \text{ affecté au CRR} + 10\$ = 473\$$

Me Dufour-Gallant accepte quelques interventions sur ce point de l'ordre du jour.

Question 4 :

M. Gaétan Gauthier rappelle que l'an dernier les visiteurs payaient 13\$ pour 3 jours est-ce que cette tarification demeure pour 2024 ?

Réponse :

M. Camden informe que la tarification de l'an dernier était transitoire dû au changement demandé par le ministère. Pour 2024, le tarif d'entrée de 14\$ est exigé pour la circulation. Lorsqu'une personne sort du territoire de la Zec, elle met fin à son séjour si cette sortie a lieu à une date différente que la date d'achat du droit de circulation. Lorsque cette personne revient un jour différent ou plus tard, elle paie de nouveau 14\$ à l'entrée pour la circulation sur le territoire.

Question 5 :

M. Michel Bélanger demande le prix complet pour la chasse du gros gibier à l'arbalète et carabine sans pêche d'hiver. Demande également le prix étudiant mineur qui voudrait une cache.

Réponse :

M. Camden informe M. Bélanger que le prix complet dans son cas = toute saison sans pêche d'hiver est de 654\$. Il y a un 40\$ affecté au CRR qui vous donne l'opportunité de vous pratiquer aux quinze (15) dates disponibles si vous désirez.

Pour le prix étudiant il y a deux (2) catégorie : l'étudiant de moins de 18 ans qui vient à la chasse à l'original achète le forfait Dépendant original 116\$ sans cache. Si l'étudiant veut une cache, cette personne achète un forfait toute saison étudiant 394\$ et devient membre en s'enregistrant et si seulement une saison 373\$.

M. Camden ajoute que pour le dossier tarification, une dernière information reçue nous indique que la tarification de circulation ne peut varier d'une saison à l'autre et demeure 14\$ pour 2024.

M. Camden informe les membres de la prévision budgétaire 2024 qui est de 1 310 484.00\$. mais il faut considérer le défi d'embauche de ressources humaines nécessaires durant cette année budgétaire, il faudra combler les emplois vacants en autre : technicien de la faune, contremaître et autres. Le fait d'avoir des postes vacants a un impact non négligeable sur le budget.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS.**Question 6**

M. Christian Pelletier : Au niveau de la foresterie, il semble y avoir un problème de biodiversité et suggère de mettre de la pression médiatique sur ce problème.

Réponse :

M. Guillaume Ouellet : Donne raison à M. Pelletier et ajoute qu'il y a des appuis régionaux avec Mme la Député Maité Blanchette Vézina, ainsi qu'au niveau provincial avec l'appui de l'association des ingénieurs forestiers et de tous les médias provinciaux qui en parleront à la suite d'une pétition. M. Ouellet réitère la signature par les membres de celle qui circule présentement.

Question 7

M. Ghislain Hudon : Il existe un problème d'augmentation du niveau d'eau causé par les castors au lac Castor. Cela produit un effet sur mon bâtiment qui abrite les bateaux. Celui-ci demande une solution à ce problème.

Réponse

M. Camden est au fait de ce problème déjà signalé. Des démarches ont été faites auprès d'un trappeur du secteur, malheureusement le trappeur assigné à ce territoire a abandonné sa ligne de trappe. Un autre trappeur voisin de ce territoire a capturé deux (2) castors, mais le problème semble persister.

M. Bradette précise l'apport que le castor apporte pour la faune et le droit d'intervenir s'il y a danger pour les infrastructures de la Zec et non celles individuelles des citoyens.

M. Ouellet propose de contacter l'association des trappeurs dans ce secteur particulier.

Question 8

M. Gaétan Gauthier : Concernant l'aménagement forestier au lac des Eaux mortes, est-ce que la Zec peut demander de ne pas passer le peigne (scarifiage) après la coupe ?

Réponse

M. Nicolas Bradette : Il y a présentement un projet pilote expérimental pour 5 ans, à savoir si l'original, par son broutage, pourrait remplacer le scarifiage.

Question 9

M. Robert Lavoie : Est-il possible d'empêcher les motomarines de circuler sur les lacs destinés à la pêche, comme le lac Grand Neigette;

Réponse

M. Camden mentionne que le code d'éthique de la Zec demande aux utilisateurs de ne pas circuler sur les lacs. Cependant, les activités marines sont régies par un règlement fédéral. Empêcher cette pratique devient alors complexe et difficilement réalisable.

M. Ouellet : La discussion se fait également concernant ce dossier au niveau de la fédération provinciale.

Commentaire

M. Christian Pelletier : Aimerais participer à la table sur la foresterie.

Question 10

M. Gilbert Beaulieu : Avec le récréotouristique, y a-t-il danger d'avoir plus de motomarines et motoneiges ?

Réponse

M. Ouellet précise ce qu'est le récréotouristique sur les Zecs : camping, randonnée, raquette, fat bike etc...

Question 11

M. Michel Lavoie : Pourquoi la Zec met l'activité CRR de côté malgré la bonne participation des chasseurs ?

Réponse

M. Ouellet précise que l'activité CCR est une initiative de la Zec BSL et que le travail de sensibilisation de la sorte n'est pas mis de côté, mais nous ne pouvons pas obliger les gens et nous devons faire confiance à leur sens des responsabilités. Cette année, des plages horaires d'exercices de tir ont été planifiées et l'an prochain nous serons en mesure d'évaluer la participation.

Question 12

M. Robert Lavoie : Comment peut-on gérer la récolte de femelle orignal sur la Zec ?

Réponse

M. Ouellet : Présentement nous attendons les résultats de nos demandes auprès du ministère pour le tirage au sort de la femelle orignal sur nos territoires. C'est la SÉPAQ qui a la responsabilité de ce type de tirage au sort. Nous attendons également les résultats du plan de gestion de l'orignal qui sortira en 2026.

Question 13 :

M. Jacques Bélanger : Pourquoi 5 chasseurs sont limités pour la récolte d'une bête ?

Réponse :

M. Ouellet précise que sur la Zec BSL c'est trois (3) permis de chasseurs pour une bête. Si le groupe est formé de cinq (5) chasseurs, ils n'ont droit qu'à une bête et non deux (2) comme ont droit 6 chasseurs.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Me Jérôme Dufour-Gallant et M. Guillaume Ouellet remercient les membres présents et déclare la fin de l'assemblée.

Il est 22 h 05.

Proposition numéro : AGA 2024 - 7 - Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée générale 2024 est proposée par monsieur Gaétan Gauthier appuyé par monsieur Michel Bérubé.

Adopté à l'unanimité

ADOPTÉ CE _____ JOUR DE _____ 2024.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE